



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	17

*Date de la convocation***Jeudi 24 juillet 2025***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****Séance du 31 Juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire

Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
M. Didier MARICEL par M. Arthur MARICEL

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/07/84**ORGANISATION D'UN CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LA SANTÉ
CARDIOVASCULAIRE**

L'Institut de Cardiologie de Montréal, et plus particulièrement le laboratoire Roddy HIRAM, mène actuellement une étude portant sur les vertus thérapeutiques de l'eau de Ravine Chaude dans la prévention et le traitement des maladies cardiovasculaires.

Dans le cadre de cette recherche, la ville de Lamentin souhaite organiser un colloque international visant à présenter les avancées scientifiques récentes et à échanger avec des professionnels de santé ainsi que le grand public sur les bienfaits de l'eau naturellement chauffée, telle que celle issue de la source artésienne de Ravine Chaude.

Ce Congrès International sur la Santé Cardiovasculaire, parrainé par le docteur Roddy HIRAM, inclut l'intervention de chercheurs de renom issus de la Guadeloupe, de la Guyane, du Canada et de la France hexagonale :

- Docteur Roddy HIRAM, Chercheur – Institut de Cardiologie de Montréal



Spécialité : Inflammation et troubles du rythme cardiaque

- Docteur Vincent ALGALARRONDO, chercheur – Université Paris-Cité
Spécialité : Trouble du rythme cardiaque

- Docteur Jocelyn INAMO, chercheur – CHU de Guyane
Spécialité : Amylose et santé cardiaque

- Docteur Mona HEDREVILLE, Clinicienne libérale – cabinet de cardiologie
Spécialité : Chlordécone et impacts

- Docteur Natalia DMITRIEVA, Chercheure - Université du Maryland
Spécialité : Eau, cœur et vieillissement

Il a pour vocation de sensibiliser la population aux enjeux de santé publique liés aux maladies cardiovasculaires et de mettre en lumière les propriétés thérapeutiques des eaux minérales chaudes, avec un accent particulier sur celles présentes sur le territoire communal.

Organisé les 25, 26 et 27 septembre 2025 à Lamentin, cet événement de prestige s'inscrit pleinement dans la stratégie de valorisation du patrimoine naturel de la commune, réputée pour sa source d'eau chaude artésienne et son engagement en faveur de la santé et du bien-être de ses habitants.

Ce colloque donnera une place très importante à la rencontre des élèves et des étudiants des écoles et des universités.

Le coût de cette manifestation s'élève à **vingt mille sept cents euros (20 700 €)**, selon le budget prévisionnel suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL

Poste de dépense	Montant (€)
Transport (billets d'avion et sur place)	6 000 €
Cocktail	1 200 €
Goodies	1 500 €
Prix et récompenses	1 500 €
Communication	1 500 €
Organisation / Gestion	9 000 €
Total	20 700 €

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, la commune a conclu un contrat de mandat avec la société LTCS (Lucien Tigiffon Conseil et Stratégie). À ce titre, le Maire propose d'allouer à ladite société une somme de vingt mille sept cents euros (20 700 €) pour l'organisation du Congrès International sur la Santé Cardiovasculaire, prévu à Lamentin du 25 au 27 septembre 2025.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2021/09/71 en date du 28 septembre 2021,

Vu la convention de partenariat établie entre la ville de Lamentin, l'institut de cardiologie de Montréal et le docteur Roddy HIRAM ;



Considérant l'intérêt scientifique croissant porté aux vertus thérapeutiques de l'eau de Ravine Chaude, notamment dans le cadre de l'étude actuellement menée par le laboratoire Roddy HIRAM de l'Institut de Cardiologie de Montréal, portant sur la prévention et le traitement des maladies cardiovasculaires ;

Considérant la volonté de la commune de Lamentin d'accompagner cette dynamique de recherche par l'organisation d'un colloque international dédié à la présentation des avancées scientifiques, à la sensibilisation de la population aux enjeux de santé publique et à la valorisation des propriétés de son eau minérale naturellement chaude ;

Considérant le parrainage du docteur Roddy HIRAM, spécialiste reconnu dans le domaine, et la participation attendue de chercheurs de renom originaires de la Guadeloupe, de la Guyane, du Canada et de la France hexagonale ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'organisation du Congrès International sur la Santé Cardiovasculaire, qui se tiendra à Lamentin du 25 au 27 septembre 2025.

ARTICLE 2 : D'allouer à la société LTCS (Lucien Tigiffon Conseil et Stratégie), mandatée par la commune de Lamentin, une enveloppe de vingt mille sept cents euros (20 700 €) pour l'organisation du Congrès, selon le budget prévisionnel suivant :

Poste de dépense	Montant (€)
Transport (billets d'avion et sur place)	6 000 €
Cocktail	1 200 €
Goodies	1 500 €
Prix et récompenses	1 500 €
Communication	1 500 €
Organisation / Gestion	9 000 €
Total	20 700 €

ARTICLE 3 : un contrat de mandat précisera les modalités d'organisation de ce colloque par la société LTCS (Lucien Tigiffon Conseil et Stratégie)

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire


Jocelyn SAPOTILLE

